



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par :

Mme Karine COCHET

Tél : 04.95.62.88.41

Courriel : dgs@cc-calvi-balagne.fr

Nos réf : 2021/FMM/KC/VL

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CALVI BALAGNE

ETABLISSEMENT DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT « DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES » SUR LES COMMUNES DE CATERI, LAVATOGGIO, MONCALE, CALENZANA.

La Communauté de Communes de Calvi-Balagne informe les propriétaires et ayants droits concernés qu'il va être procédé au porté à connaissance du projet de création de servitude de passage et d'aménagement DFCI sur le territoire des communes de **Cateri, Lavatoggio, Moncale, Calenzana**.

Ci-dessous l'extrait du projet d'arrêté préfectoral :

En application des dispositions de l'article L.134-2 du code forestier, une servitude de passage et d'aménagement est établie au profit de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne pour la réalisation d'équipements et d'ouvrage « piste de liaison » de défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur le territoire des communes de **Cateri, Lavatoggio, Moncale, Calenzana**.

Ces équipements ont le statut d'équipement de défense des bois et forêts contre l'incendie et sont composés :

- Equipement DFCI type cuves 30 m3,
- Equipement DFCI type bâche souple de 120 m3,
- Piste de liaison,
- De pistes de liaison DFCI pour accéder aux équipements.

Les conditions d'application de la servitude, la liste des propriétés grevées par la servitude et de leurs propriétaires, les conditions d'affichage et de publication de la décision de constitution de la servitude, ainsi que les moyens et délais de recours administratif contre cette décision sont décrits dans le dossier tenu à disposition du public et consultable au siège de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne et à la mairie de **Cateri, Lavatoggio, Moncale, Calenzana** pendant deux mois à compter du 11 août 2021

Les propriétaires des terrains grevés par la servitude pourront, pendant toute cette période, faire connaître par écrit leurs observations en les consignant sur le registre déposé au siège de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne et en mairie de Cateri, Lavatoggio, Moncale, Calenzana, ou bien en les adressant à :

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse - SEBF
8, boulevard Benoîte Danesi
CS 60008
20411 BASTIA cedex 9